

## BROCHURE D'INFORMATION AUX RIVERAINS • JANVIER 2023

# Liaison aérienne Aubange - Esch

Chères riveraines, Chers riverains

Le 16 novembre 2021, lors de la Réunion d'Information Préalable du public (RIP), Elia, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité haute tension, vous faisait part de sa volonté de régulariser le second terne de la liaison reliant les postes d'Aubange et Esch-sur-Alzette, en relançant une nouvelle demande de permis d'urbanisme.

Suite à cette réunion, vous avez eu l'occasion, durant 15 jours, d'envoyer vos remarques, suggestions et observations. Comme le prévoit la législation, celles-ci ont été transmises au bureau d'études agréé et indépendant SGS, afin de réaliser l'Étude d'Incidences sur l'Environnement (EIE).

Sur base de ces informations, celui-ci a pu analyser la demande formulée par Elia et étudier différentes alternatives. Outre l'analyse des incidences sur l'environnement relatives à la régularisation du second terne, l'étude apporte également des réponses aux questions et remarques formulées lors de la Réunion d'Information Préalable, ainsi que dans les courriers.

Dans cette brochure, vous retrouverez une synthèse des informations principales du projet, ainsi qu'un aperçu des prochaines étapes de cette procédure en ce, sa demande de permis d'urbanisme, jointe de l'étude. Outre les questions posées au bureau d'étude lors de la permanence, vous pourrez consulter l'intégralité du dossier lors de l'enquête publique organisée par votre Administration communale.

L'équipe Elia se tient à votre disposition au **0800/18 002** ou à l'adresse **riverains@elia.be**. Retrouvez également l'actualité du projet sur **elia.be** ou sur notre page Facebook **@EliaProjects**.

En vous en souhaitant une bonne lecture,



**Bertrand Montagne**  
Community Relations Officer

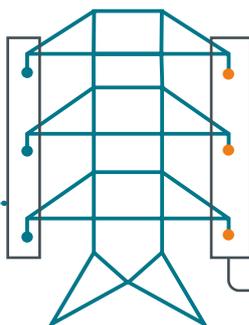
## La liaison Aubange-Esch

La liaison aérienne Aubange-Esch de 220 kV relie le poste haute tension de Aubange à celui de Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché du Luxembourg.

Chacun des deux ternes de cette liaison répond à des besoins spécifiques du réseau.

**Le 1er terne (511) - Garantir la sécurité d'approvisionnement du réseau industriel luxembourgeois (SOTEL)**

**Le 2e terne (512) - Garantir le secours mutuel entre le réseau luxembourgeois et le réseau belge – Fonction d'interconnexion entre les deux pays.**



UN TERNE = UN CIRCUIT DE 3 PHASES ÉLECTRIQUES.  
UN PYLÔNE "CLASSIQUE" COMPREND 2 TERNES, SOIT TROIS PHASES DE CHAQUE CÔTÉ DU PYLÔNE.

L'objet de la demande de régularisation qui est en cours ne concerne dès lors que ce **second terne**. Pour retrouver l'ensemble de l'historique de la liaison, rendez-vous sur la page projet du site **elia.be**.

# L'Étude d'Incidences sur l'Environnement, un outil d'information et d'aide à la décision

Comme le prévoit la législation en Wallonie, le projet de régularisation administrative du second terrain impose la réalisation d'une Étude d'Incidences sur l'Environnement.

Cette étude doit être réalisée par un bureau agréé et indépendant qui prend en compte le projet au regard des impacts potentiels sur le sol, l'air, l'eau, le climat, le paysage, le patrimoine, les déchets, la santé, l'acoustique et les aspects socio-économiques.

Dans le cadre de ce projet spécifique, c'est le bureau d'études SGS qui a été désigné.

L'Étude d'Incidences sur l'Environnement est un document officiel annexé à la demande de permis. Il donne aux fonctionnaires technique et délégué du Service Public de Wallonie, compétents pour la délivrance des autorisations, toutes les informations environnementales utiles à une prise de décision éclairée.

## Que comprend une EIE

- Une description détaillée du projet ;
- Une évaluation environnementale sur base de critères déterminés ;
- Un examen des incidences pendant la période du chantier et une fois la liaison mise en service ;
- Un examen des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées ;
- Une étude des incidences sur le territoire des communes concernées et voisines ;
- Un résumé des réponses apportées aux remarques du public ;
- Un chapitre reprenant les conclusions et les recommandations en vue d'éviter, de diminuer ou de compenser les incidences.

## Qui est SGS ?

SGS S.A. est une société suisse fondée en 1878, dont le siège social est basé à Genève, qui propose des services dans les domaines du contrôle, de la vérification, de l'analyse et de la certification, en relation avec la commercialisation et le transport des biens, ainsi que la formation des personnes.

En Belgique, le bureau emploie plus de 1.600 spécialistes et experts répartis sur 15 sites à travers le pays.

## Les prochaines étapes administratives

A ce stade du projet, Elia prévoit une introduction de la demande de permis dans le courant du premier trimestre 2023. Une fois le dossier jugé complet et recevable par le fonctionnaire délégué, autorité compétente pour l'instruction de la demande, une enquête publique de 30 jours sera organisée dans votre Administration communale afin que vous puissiez prendre connaissance du projet définitif déposé.

Dans le cadre de l'enquête publique, vous pourrez faire part de votre avis auprès de votre commune, celle-ci en tiendra compte lorsqu'elle remettra son avis au Fonctionnaire délégué.



Editeur responsable : Elia - Julien Madani - Boulevard de l'Empereur, 20 - 1000 Bruxelles - Janvier 2023  
Conception : www.pepscommunication.be / Ne pas jeter sur la voie publique

